

## Gérance : mauvaise ré-évaluation de loyer

Par **xtof71**, le **22/12/2005** à **15:51**

bonjour,

encore un autre point qui m'amène ici ...

J'ai un appart que je fais gérer pour la location.

Entre le loyer actuel et le prix du marché il y a entre 50 et 100€.

En demandant à la société de gestion, le comment du pourquoi, il m'ont stipuler suivre les plafonds "de robien"...

or, mon bien est sous le régime "perissol" donc sans plafond

Le dialogue s'est terminé sur ça, et ma déception..

-que puis je faire ?

-comment formuler mon mécontentement par lettre avec AR ?

-y a t il des lois pour bonne ou mauvaise gestion ?

encore merci,

et oops ? **B O N N E S F Ê T E S !**